

FINALES FEDERALES PAR CLASSEMENT – Echelon Départemental – SAISON 2024/2025

Les finales fédérales par classement sont réservées aux joueurs et joueuses licencié(e)s compétition à la FFTT.

L'épreuve est ouverte à toutes les catégories, à l'exception des Poussins et des Poussines.

Les finales fédérales par classement se dérouleront les samedi 22 février et dimanche 23 février 2025

À PLOUAY

Horaires à définir selon le nombre de participants

Les finales fédérales par classement comportent 8 tableaux répartis sur 2 jours :

DAMES (elles joueront le dimanche 23 février)

- tableau F5 : joueuses classées 5 (soit compris entre 500 et 599 points) ;
- tableau F7 : joueuses classées 6 et 7 (soit compris entre 600 et 799 points) ;
- tableau F9 : joueuses classées 8 et 9 (soit compris entre 800 et 999 points) ;
- tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12 (soit compris entre 1000 et 1299 points).

MESSIEURS (ils joueront le samedi 22 février SAUF LE TABLEAU H8 qui jouera le dimanche 23 février)

- tableau H8 : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (soit compris entre 500 et 899 points) ;
- tableau H10 : joueurs classés 9 et 10 (soit compris entre 900 et 1099 points) ;
- tableau H12 : joueurs classés 11 et 12 (soit compris entre 1100 et 1299 points) ;
- tableau H15 : joueurs classés 13, 14 et 15 (soit compris entre 1300 et 1599 points).

Les classements pris en compte sont les classements officiels diffusés début janvier (2^{ème} phase)

L'échelon départemental est qualificatif pour la finale régionale du 27 avril 2025 qui aura lieu à Plobannalec-Lesconil (29), ainsi que pour la finale nationale des 28 et 29 juin 2025 qui aura lieu à Villeneuve sur Lot dans le Lot et Garonne (47).

Si un tableau n'est pas organisé (manque de participants), les qualifications se feront aux points licence des joueurs inscrits.

Déroulement de la compétition :

Tous les tableaux se disputent au meilleur des cinq manches.

Poules de 3 joueurs composées en conformité avec l'article I.302. A l'issue des poules, les 3 joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe selon l'article I.305.4 des règlements fédéraux, avec classement intégral des huit premiers.

Toute absence non prévenue 48 heures avant sera sanctionnée d'une amende de 40 euros.

**Les inscriptions doivent impérativement parvenir au Comité
Pour **le lundi 27 janvier 2025** (date limite d'engagement).**

Qualification pour la finale régionale, par tableau :

Féminines, TABLEAU DE 12 : 2 places par comité
Messieurs, TABLEAU DE 24 : 4 places par comité

Les places restantes sont attribuées au prorata du nombre de participants